



L'agence immobiliere reclame 18mois de loyer pour la caution

Par **celpetite_old**, le **03/10/2007 à 10:47**

actuellement je reste dans le nord pas de calais et je souhaiterais partir sur Annecy pour cause d'emploi.rnnous avons trouvé le logement mes l'agence immobiliere me demande de lui donner 18 mois loyer en gage de caution .rnje voudrais savoir si elle a le droit de me réclamé c'est 18 mois.rnmerci

Par **Mike46**, le **03/10/2007 à 12:14**

Bonjour,rnnon l'agence n'a pas le droit de vous réclamer 18 mois de caution elle peut réclamer 2 mois maximun de loyer.rnCordialement

Par **celpetite_old**, le **05/10/2007 à 10:36**

merci de m'avoir répondu